

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-001

**OBJET : Arrêté de stationnement pour un déménagement devant le 14 place de l'Hôtel de Ville à Aunay-sur-Odon**

Le Maire de les Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande présentée par l'entreprise "Déménagement Transfert Stockage" située 55 rue Charles de Coulomb 14120 MONDEVILLE visant à faire réserver des places de stationnement devant le 14 place de l'Hôtel de Ville à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, afin de procéder à un déménagement le 13 et 14 janvier 2022 ;

**ARRÊTE**

**Article 1** – Cinq places de stationnement sont réservées devant le 14 place de l'Hôtel de Ville le 13 et 14 janvier 2022.

**Article 2** – La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.

**Article 3** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise "Déménagement Transfert Stockage",
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de les Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à les Monts d'Aunay, le 4 janvier 2022.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

